

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES CŒUR

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : M. BORELLO, Mme LECOINTE

Le projet du Budget Primitif 2021 pour le Théâtre Jacques Cœur s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **544 341 €** et se décompose comme suit :

Section d'exploitation	544 341,00 €
TOTAL	544 341,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (160 500 €) et le remboursement de frais de personnel (280 000 €) au budget principal. Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement.

L'équilibre du budget est assuré par une subvention du budget communal général de 411 591 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget primitif du budget annexe du Théâtre Jacques Cœur pour l'exercice 2021,
- Approuve le principe de la constitution et de la reprise de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire

